




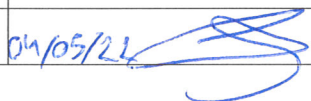


Référence* : <b>TRICASTIN-21-048553</b>		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 1/4	Installation : <b>INB FLEUR</b>	Type de document* : <b>Rapport de Sûreté</b>	
Ancien Code :		Objet / Titre* : <b>Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume B – Chapitre 5 - Mesures prises en vue de la mise en arrêt définitif et du démantèlement</b>		
Référence RGF :				

**DOCUMENTUM est la seule base de référence des documents applicables**

Rôle	Nom Prénom	Fonction/Entité	Date/Visa
Rédacteur*	NGUYEN THAI Guillaume	Ingénieur sûreté - Davidson	
Vérificateur*	ROBBE Xavier	Ingénieur sûreté - D3SE-PP/SEP	
Vérificateur	COLIN Soizic	Ingénieur sûreté - D3SE-PP/SEO	04/05/22 
Vérificateur	TUDELA Perrine	RSI Parcs - D3SE-PP/SEO	
Vérificateur			
Approbateur*	THEBAUT Jocelyn	Chef d'installation - DEX/LOG	04/05/22 

DIFFUSION DU DOCUMENT*		
Destinataires internes pour <u>APPLICATION</u>	Destinataires internes pour <u>INFORMATION</u>	Destinataires externes
D3SE-PP/SEO/DEX/CLO DEX/LOG D3SE-PP/DPT D3SE-PP/SEP	D3SE-PP/SEO D3SE-PP/SEM D3SE-PP/SEP PCD-L	ASN/DRC ASN/Division de Lyon IRSN Les Angles

TABLEAU DE SUIVI DES REVISIONS*		
Version	Date	Motif de la création, Désignation et origine des modifications
1.0	25/04/2022	Création

SUIVI DES REVUES* - Périodicité de revue (en année) :					
Date	Décision suite à la revue (cocher)		Visa		
Echéance de revue	Applicable sans révision	Document à réviser	Date	Nom/ Fonction	Visa


<b>Classement du document :</b> Etablissement*: TRICASTIN Activité*: Logistique Sous activité : Activité liée :	<b>Accès au document* :</b> Public	<b>Confidentialité* :</b> Normale  Dual Use <input type="checkbox"/>
<b>Numéro d'affaire :</b>		
<b>Satellite/BTL :</b>		
<b>Domaine d'expertise : D03 - Sûreté</b>		

\* A renseigner obligatoirement et en cohérence avec choix proposés par DOCUMENTUM

<i>Référence*</i> : <b>TRICASTIN-21-048553</b>		<b>Orano Chimie - Enrichissement</b>		
<b>Version 1.0</b>	<b>PAGE 2/4</b>	<i>Installation</i> : <b>INB FLEUR</b>	<i>Type de document*</i> : <b>Rapport de Sûreté</b>	
<i>Ancien Code</i> :		<i>Objet / Titre*</i> : <b>Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume B – Chapitre 5 - Mesures prises en vue de la mise en arrêt définitif et du démantèlement</b>		
<i>Référence RGF</i> :				

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b><i>LISTE DES REFERENCES</i></b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b><i>PREAMBULE</i></b> .....	<b>3</b>
<b>3</b>	<b><i>PRINCIPES</i></b> .....	<b>3</b>
<b>4</b>	<b><i>DISPOSITIONS PRISES A LA CONCEPTION POUR FACILITER LE DEMANTELEMENT</i></b> .....	<b>3</b>
<b>5</b>	<b><i>DISPOSITIONS PRISES PAR L'EXPLOITANT POUR ASSURER LE MAINTIEN DES CONNAISSANCES</i></b> .....	<b>4</b>

<i>Référence*</i> : <b>TRICASTIN-21-048553</b>		<b>Orano Chimie - Enrichissement</b>		
<b>Version 1.0</b>	PAGE 3/4	<i>Installation</i> : <b>INB FLEUR</b>	<i>Type de document*</i> : <b>Rapport de Sûreté</b>	
<i>Ancien Code</i> :		<i>Objet / Titre*</i> : <b>Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume B – Chapitre 5 - Mesures prises en vue de la mise en arrêt définitif et du démantèlement</b>		
<i>Référence RGF</i> :				

## 1 LISTE DES REFERENCES

- [1] TRICASTIN-21-007716- ind.2.0 du 25/04/2022 – Plan de démantèlement de l'INB FLEUR
- [2] Guide de l'ASN n°6 : Arrêt définitif, démantèlement et déclassé des installations nucléaires de base, version du 30/08/2016

## 2 PREAMBULE

Le plan de démantèlement de l'INB FLEUR est présenté dans le document en référence [1] répondant aux recommandations présentées dans le Guide ASN n°6 [2].

## 3 PRINCIPES

La réalisation des opérations de démantèlement implique une évolution des risques présentés par l'installation par rapport aux conditions de fonctionnement spécifiées dans le décret de création.

Le principe retenu étant l'évacuation de la totalité des substances radioactives dès l'arrêt définitif de l'installation, les éventuelles opérations de démantèlement seront limitées à la dépose d'équipements classiques non nécessaires à la surveillance de l'installation.

Compte-tenu de la simplicité des opérations à réaliser, il n'est pas identifié d'études ou travaux de recherche et développement nécessaires à la définition des scénarios de démantèlement conduisant à l'obtention de l'état final visé.


La mise à l'arrêt définitif et le démantèlement des parcs d'entreposage similaires sur la plateforme Orano Tricastin constituera un retour d'expérience pour l'INB FLEUR.

Après contrôles, si les terrains sur lesquels sont implantés les installations s'avèrent pollués, chimiquement ou radiologiquement, une stratégie de réhabilitation des terrains sera définie en accord avec les usages futurs prévus. Cette stratégie sera alors conduite selon les meilleures connaissances techniques du moment et permettra de prévenir ou limiter de manière suffisante les risques ou inconvénients que pourront présenter les installations pour la sécurité, la santé, la salubrité publique ou la protection de la nature et de l'environnement.

## 4 DISPOSITIONS PRISES A LA CONCEPTION POUR FACILITER LE DEMANTELEMENT

Le parc d'entreposage est prévu à la conception pour permettre l'évacuation des emballages avant leur arrêt définitif.

Compte-tenu du mode d'exploitation de l'installation (il n'est prévu aucune ouverture de la première barrière statique de confinement en fonctionnement normal), le parc P36 est une zone à déchets conventionnels. Dans ces conditions, le démantèlement ne nécessite aucune opération de démantèlement « nucléaire » et ne générera donc pas de déchets nucléaires. Il n'est pas retenu de dispositions complémentaires à la conception vis-à-vis du démantèlement.

<i>Référence*</i> : <b>TRICASTIN-21-048553</b>		<b>Orano Chimie - Enrichissement</b>		
<b>Version 1.0</b>	<b>PAGE 4/4</b>	<i>Installation :</i> <b>INB FLEUR</b>	<i>Type de document*</i> : <b>Rapport de Sûreté</b>	
<i>Ancien Code :</i>		<b>Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume B – Chapitre 5 - Mesures prises en vue de la mise en arrêt définitif et du démantèlement</b>		
<i>Référence RGF :</i>				

## 5 DISPOSITIONS PRISES PAR L'EXPLOITANT POUR ASSURER LE MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Le REX sur les études de démantèlement démontre qu'une bonne connaissance de l'historique des installations permet d'optimiser les opérations de démantèlement.

Le choix d'un démantèlement immédiat permet de mettre à profit l'historique et la connaissance du personnel.

Ainsi, il est assuré une bonne traçabilité des activités d'exploitation, des contrôles radiologiques réalisés et des évènements ou incidents survenus dans l'installation. Des actions de formation spécifiques sont engagées en fonction des opérations à réaliser. En outre, toute la documentation (photographies, plans, rapports, étude d'impact initiale, dossiers constructeurs...) est importante pour pouvoir répondre à toutes fins utiles aux prestataires de services intervenant sur le chantier ou à l'Autorité de sûreté nucléaire, pour justifier de l'historique d'exploitation et des mesures de sûreté mises en place pour le chantier ainsi que pour justifier de l'état final au moment du déclassement.